



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2467

Procès-verbal

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue le 16 décembre 2019 à 20h00 à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Martine Giguère
Siège #3 - Gilles Daraïche
Siège #4 - Dave Laplante
Siège #6 - Yvette Poulin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Léandre Lessard
Siège #5 - Maurice Lachance

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Martin. Mme Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance. Il est 20h30.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande d'observer un moment de silence.

16-12-2019-473

2 - Renonciation à l'avis de convocation

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2020 de cette municipalité.

Le conseiller Léandre Lessard a confirmé qu'il sera absent et à l'extérieur du pays pour des raisons personnelles et il a signifié par écrit son accord au dépôt du budget 2020 selon les discussions tenues lors des rencontres en comité de travail auxquelles il a assisté.

Le conseiller Maurice Lachance nous a avisé dans la journée qu'il a du se rendre à l'hôpital pour des problèmes de santé. M. Lachance a aussi assisté au réunion en comité de travail et a participé aux discussions concernant le budget 2020.

16-12-2019-474

3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Renonciation à l'avis de convocation
- 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisation
- 5 - Adoption du règlement 2019-71 fixant pour l'exercice financier 2020 des taux de taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre de versement et les dates de paiement et autres..
- 6 - Période de questions
- 7 - Clôture et levée de la séance

ATTENDU qu'un ordre du jour a été déposé;



Procès-verbal

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

16- 4 - Adoption des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisation

12^{is} de résolution
ou annotation

2019-

475

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter

les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation 2020 tel que déposé.

Prévisions budgétaires

Taxes foncières	1 039 198\$
Taxes sur une autre base	124 845\$
Tenant lieux de taxes	4 100\$
Services rendus	13 184\$
Impositions de droits	12 550\$
Intérêts	3 000\$
Autres revenus	1 000\$
SAAQ	42 225\$
Transferts	147 200\$
Pour un total des revenus.	1 387 302\$

Dépenses;

Administration :	292 876\$
Sécurité publique :	188 609\$
Transport routier :	276 228\$
Hygiène du milieu :	122 565\$
Aménagement & urbanisme	60 422\$
Loisirs & culture;	299 641\$
Frais financement;	16 084\$

Sous total : 1 256 425\$

Conciliation à des fins fiscales : 80 300\$
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 1 336 725\$

Conciliation à des fins fiscales : -50 577\$
(immobilisations)

investissement (subvention autres) 41 226\$

ADMINISTRATION

aménagement bureau 12 000\$

Salle multimédia 18 165\$
INCENDIE

Achat bâtiment

(équipement mesure urgences) 11 595\$

Achat véhicules(Argo) 11 225\$

Achat équipement incendie 3 528\$

TRAVAUX PUBLICS

Achats équipement(signalisation) 2 390\$

Éclairage des rues(intersection) 17 528\$



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2469

Procès-verbal

Aménagement urbanisme

Loisirs

N° de résolution
ou annotation

Ventilation 15 372\$

Total des dépenses 1 387 302\$

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE

	2020	2021	2022
		PROJECTION	PROJECTIO
ADMINISTRATION		3 000\$	3 500\$
rénovation	12 000\$		
salle multimédia	18 165\$		
INCENDIE			
Rénovation/repa	11 595\$		- \$
Borne sèche		2 000\$	\$
véhicule	11 225		\$
équipement	3528\$	\$	
VOIRIE			
Équipement	\$	\$	
Autre équipement	2 390\$	\$	
Eclairage rues	17 528\$	\$	
HYGIÈNE DU MILIEU	- \$0	25 000\$	50 000\$
AMÉNAGEMENT URBANISME			
Équipement	0\$		
LOISIRS CULTURE			
EQUIPEMENT	15 372\$		
RENO EXT	\$		
DÉV TOURISTIQUE		\$	
	\$		
Mobilier urbain		\$	
Bornes sèches			
	50 577\$		



N° de résolution
ou annotation

16-12-2019-476

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2470

Procès-verbal

5 - Adoption du règlement 2019-71 fixant pour l'exercice financier 2020 des taux taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre de versement et les dates de paiement et autres..

Province de Québec

MRC Beauce-Sartigan

Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth

RÈGLEMENT #2019-71 TAUX DE TAXATION 2020

Attendu que le conseiller Gilles Daraïche a donné l'avis de motion concernant le règlement

2019-71 taux de taxation 2020 à l'assemblée du 12 novembre 2019 et a fait un résumé.

Attendu qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de

taxation pour l'année 2020 a été affiché à la porte du bureau municipal, du bureau de poste

en date du 30 novembre 2019.

Attendu que les prévisions budgétaires pour l'année 2020 sont adoptées;

Attendu que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissements et d'immobilisations

de 1 387 302\$ pour l'année 2020 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources

d'un montant de 223 259\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu 1 164 043\$

Pour ces motifs;

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

le règlement portant le numéro 2019-71 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

1. LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;

2. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale de 0.83750\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera

prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour pallier aux dépenses

générales. Assujettis aux EAE

3. SERVICE POLICIER SURETÉ DU QUÉBEC

Une taxe foncière générale de 0.06721 \$ par cent dollars d'évaluation est



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2471

Procès-verbal
imposée et sera

prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour pallier aux dépenses

de la sûreté du Québec. Assujettis aux EAE

4. TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF

DE LA HAUTE-BEAUCE ET TRAVAUX RÉNOVATION

Une taxe foncière spéciale générale de 0.03195 par cent dollars d'évaluation est imposée et

sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au

remboursement de la dette règlement #2009-13(0.01362\$) 2017-51(0.01234\$)

Assujettis aux EAE.

5. TAXE GÉNÉRALE DETTE TRAVAUX AGRANDISSEMENT CASERNE INCENDIE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01593\$ par cent dollars d'évaluation est imposée

et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au

remboursement de la dette règlement 2013-27 .Assujettis aux EAE.

8. TAXE GÉNÉRALE DETTE INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01257\$ par cent dollars d'évaluation est imposée

et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au

remboursement de la dette règlement 2015-40 .Assujettis aux EAE.

8 TAXE GÉNÉRALE DETTE TRAVAUX IMMOBILISATION

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01546\$ par cent dollars d'évaluation est imposée

et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au

remboursement de la dette règlement 2017-52 .Assujettis aux EAE.

9. RÉSERVE FINANCIÈRE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.00756\$ par cent dollars d'évaluation est imposée

et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier à la création d'une réserve foncière

Règlement 20xxxxx .Assujettis aux EAE.

10. REVENU FONCIER

Sont exigées et seront prélevées les tarifications suivantes pour certains services municipaux

et assujettis aux taux généraux (montant fixe)et assujettis aux EAE.



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2472

Procès-verbal

A) tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences : 220\$

Chalet : 110\$

Commerces; 725\$

Fermes agricoles 795\$

Commerces légers 110\$

B) Vidange de fosse septique

215.62\$ par vidange régulière

Les tarifs suivants s'ajoutent à la vidange régulière selon la demande plus taxes si applicables

78.74\$ hors saison

78.74\$ déplacement inutile

104.99\$ urgence

78.74\$ rétention moins de cinq jours

Tarif supplémentaire lors d'urgence, jours fériés, ou fermeture du centre de traitement ou

selon les directives émises par le centre de traitement inclus dans l'entente avec la MRC

Entre le 15 octobre et le 15 mai

Le coût est établi selon les données du centre de traitement et facturé sur les comptes de

taxes

Les vidanges d'installations septiques sont soumises au règlement au 2019-71 relatif au

programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité

de St-Évariste-de-Forsyth

10. **FRAIS ENTRETIENS SUR LES SYSTÈMES UV**

Selon le règlement 2009-9 relatif à l'entretien des installations septiques (système de

traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la

municipalité de St-Évariste-de-Forsyth Les taux du fournisseur s'appliquent en entier et

sont majorés de 2% de frais d'administration.

11. **ROULOTTE**

Selon règlement #2010-15 et l'article de loi # 231 de la loi sur la fiscalité municipale 10\$

par mois occupation plus les services

12. **LICENCE POUR ANIMAUX**



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2473

Procès-verbal

Le tarif pour les licences de chiens et de chats sera facturé à chacun des contribuables qui

seront inscrits au registre de la SPA selon les tarifs établis dans l'entente contractuelle avec

la SPA.

13. MODALITÉ DE PAIEMENT

Un compte de taxes dont le montant est inférieur à 300.00\$ doit être payé en un seul

versement soit pour le 1^{er} mars.

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être

payé en 4 versements.

Aux fins du présent règlement, les modalités de paiement sont établies conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1^{er} mars 2020

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1^{er} mai 2020.

Le troisième versement doit être effectué pour le 1^{er} juillet 2020

Le quatrième versement doit être effectué pour le 1^{er} septembre 2020

14. SUPPLÉMENT DE TAXES

Les modalités décrites à l'article #13 s'appliquent aux suppléments de taxes municipales

ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une modification du rôle d'évaluation, excepté que

l'échéance du premier versement sera de 30 jours après l'envoi du compte, les autres

versements s'il y a lieu dans un intervalle de 60 jours entre chaque versement dû.

Assujettis aux EAE.

15. INTÉRÊTS SUR TAXES

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2020, ainsi que toutes sommes dues sur tout

autre compte, porteront intérêt de 12% calculés au jour. Lorsqu'un versement n'est pas

fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement

échu est exigible et portera intérêt. Assujettis aux EAE.

16. AUTORISATION RÔLE DE PERCEPTION

La directrice-générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle

de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2020.

17. ENTRÉE EN VIGUEUR



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2474

Procès-verbal

Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prescrits par la loi.

Avis de motion 12 novembre 2019 (1er projet déposé)

Dépôt 12 novembre 2019

Adopté le 16 décembre 2019 en séance extraordinaire.

Affiché le 20^e jour de décembre 2019

RÈGLEMENT 2019-71

Annexe A résumé des taux :

Foncière	0.83750/100\$
Sûreté du Québec	0.06721/100\$
Dette Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.02596/100\$
Agrandissement de la caserne incendie	0.01593/100\$
Dette infrastructures routière	0.01257/100\$
Travaux immobilisation	0.01546/100\$
Réserve financière	0.00756/100\$

0.98219/100\$

Ordures;

Résidences	220.00\$
Chalet	110.00\$
Commerces	725.00\$
Ferme Agricoles	795.00\$
Commerces légers	110.00\$

215.62\$ par vidange régulière

78.74\$ hors saison

78.74\$ déplacement inutile

104.99\$ urgence

78.74\$ rétention moins de cinq jours

Roulotte 10.00\$/mois occupation + service

Système UV +adm

Licence animaux selon tarif écrit à l'entente avec SPA

Taux d'intérêt 12%

Échéance :



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2475

Procès-verbal

Si plus haut que 300.00\$

1er versement 1^{er} mars 2020

2^e versement 1^{er} mai 2020.

3^e versement 1^{er} juillet 2020

4^e versement 1^{er} septembre 2020

Municipalité de St-Évariste-de Forsyth

Province de Québec

MRC Beauce-Sartigan

Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2019-71

Prévisions budgétaires 2020 et taux de taxation

Aux contribuables de la susdite municipalité :

**Est par la présente donnée par la soussignée Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière de la susdite**

municipalité :

QUE :

**À la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 16 décembre 2019 à
20h00 à la salle municipale sise**

au

495, rue Principale;

A ÉTÉ ADOPTÉ :

LE RÈGLEMENT #2018-61 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

ET TAUX TAXATION

**Le règlement ainsi que ses annexes peuvent être consultés au bureau
municipal sur les heures**

d'ouverture habituelle.

Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth,


Nathalie Poulin

Directrice-générale et secrétaire-trésorière

495, rue Principale.



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2476

Procès-verbal

St-Évariste-de-Forsyth

G0M 1S0

Tél:418-459-6488

Fax;418-459-6268

dg@st-evariste.qc.ca

Le 20e jour de décembre 2019,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Nathalie Poulin directrice-générale/secrétaire-trésorière, certifiée
sous mon

serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée
du bureau

municipal et au bureau de poste ce 20e jour de décembre 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat de publication ce 20e jour de décembre
2019 à

St-Évariste-de-Forsyth

Nathalie Poulin

Dir-gén/sec-très.

495, rue Principale

St-Évariste-de-Forsyth

G0M 1S0

Tél:418-459-6488;Fax;418-459-6268

dg@st-evariste.qc.ca

6 - Période de questions

16-12-2019-477

7 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Martine Giguère, et résolu à l'unanimité que cette séance
extraordinaire d'adoption du budget soit levée. Fermeture à 00.00

Camil Martin
Camil Martin, maire

Nathalie Poulin, dir. gén. & sec. très.

Je, Camil Martin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du Code municipal.

Camil Martin
Camil Martin
Maire